

5/ Eclairage Public - marchés

L'éclairage technique à Nancy, 11, Rue Claudot, a lors le 5 décembre 1958, 5 luminaires éclaireurs pour une somme de 586.025 frs. La facture qui contenait des erreurs a été retournée par l'entreprise le 29 mai 1959.

D'autre part, 35 appareils Orano 40 mm. ont été livrés le 24 juillet 1956 pour une somme de 658.645 frs pour le projet standard à Lyon.

La Commission des Travaux a donné avis favorable au règlement après approbation des mémoires par l'autorité de tutelle.

Le conseil Municipal
sur les propositions de la Commission des Travaux
sur l'avis de la Commission des Finances
sur les mémoires présentés

— décide

— de demander à M. le Sous-Préfet de bien vouloir viser pour valoir marché le mémoire présenté par l'éclairage technique à Nancy et se montant à 586.025 frs et celui du projet standard à Lyon s'élevant à 658.645 frs.

— que la dépense sera imputée ch. XII, art. 3. du B.P. 1959, "Eclairage Public".

approuvé à l'unanimité

6/ Clôtures du Parc de M. Kanoue, rapporteur

En raison des modifications apportées au périmètre réservé aux utilitaires du marché de gros, M. Etcheber se demande si la Commission des Travaux pourra placer tout les commerces.

Le conseil Municipal demande qu'il soit décidé à toute décision et que la Commission des Travaux et celle du Commerce tiennent une réunion commune pour l'étude de cette question.

504.28.15-1959

— l'attribuer pour l'année

— que ces dépenses soient ma

8/ Dénominations

de ce
sur la proposition

de dénommer les voies ma

place entre le cours de l'Europe

l'avenue de l'Essai, 9^e,
voies à l'arrière du 1^{er}

la plus longue
la plus courte

Voie nouvelle devant l'

approuvé à l'unanimité
contre, M. Lamouche)

9/ Stade Municipal

Par lettre en date

la Charente-Inférieure a

tion du dessin techni

qui sera présentée à M

des constructions scolaires.

Il y a lieu cependant

faire remarquer notamm

que celle faite le 1^{er} ju

sur les plans et devis
sur la délimitation
sur la lettre de M. le
considérant que si